



POLITIQUE DE LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE

OCTOBRE 2019

INTRODUCTION ET PRINCIPES

L'esclavage moderne est à la fois un crime et une atteinte aux droits fondamentaux de l'homme.

Le Groupe adopte une politique de tolérance zéro vis-à-vis de l'esclavage moderne à l'intérieur du Groupe, ainsi que dans sa chaîne logistique et toute autre relation commerciale.

La présente Politique s'applique à l'ensemble des personnes travaillant pour le Groupe ou en son nom, indépendamment de leur qualité, en particulier ses collaborateurs, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés intérimaires, ses sous-traitants, ses consultants et tout autre représentant tiers.

Le Groupe n'entretiendra de relations commerciales qu'avec des entreprises qui adhèrent pleinement à la présente Politique ou des acteurs dont on peut s'assurer qu'ils prennent des mesures pour s'y conformer.

L'esclavage moderne peut prendre différentes formes, telles que :

- l'esclavage par exercice d'un pouvoir de propriété sur une personne;
- la servitude avec obligation de fournir des services imposés par des moyens coercitifs;
- le travail forcé et obligatoire, dans le cadre duquel le travail ou les services sont obtenus sous la menace d'une sanction et pour lesquels la personne ne s'est pas portée volontaire;
- la traite d'êtres humains en organisant ou facilitant le déplacement d'une personne en vue de son exploitation.





PROCÉDURES MERSEN

Mersen ne saurait tolérer l'esclavage moderne sous quelque forme que ce soit.

Pour concrétiser sa vision et donner corps à sa raison d'être, le Groupe adhère à un ensemble de valeurs partagées et de normes internationalement reconnues telles que le Pacte mondial des Nations Unies.

Pour prévenir l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains dans nos installations et notre chaîne logistique, nous avons mis en place:

- **Un Code éthique** : Ce Code décrit la politique de Mersen en tant qu'entreprise internationale et ses attentes concernant le comportement de ses collaborateurs et leurs échanges avec les clients et les fournisseurs. Une page du site Internet de Mersen expose les principaux engagements du Groupe:
<https://www.mersen.com/fr/groupe/code-ethique>.
- **Une Procédure d'alerte** : Les collaborateurs et les sous-traitants de Mersen peuvent signaler toute pratique contraire au Code éthique, sans crainte de représailles. Une adresse e-mail est mise à leur disposition pour qu'ils puissent signaler toute préoccupation: ethics@mersen.com.

- **Une Charte Achats pour une chaîne logistique durable** : «Les fournisseurs et sous-traitants de Mersen respectent la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi que le droit international relatif aux droits de l'homme et combattent toutes formes d'esclavage moderne».

Tous les fournisseurs doivent adhérer à la Charte Achats de Mersen.

Conformité à la présente Politique

L'ensemble des collaborateurs et partenaires de Mersen doivent se conformer à la présente Politique. Quiconque travaillant pour Mersen est tenu de prévenir, de détecter et de signaler tout cas d'esclavage moderne dont il est amené à avoir connaissance. Face à une situation suspectée ou avérée de ce type, un signalement doit être immédiatement effectué en suivant la Procédure d'alerte mentionnée ci-dessus. Cette obligation est valable que l'esclavage suspecté concerne Mersen ou l'un de ses fournisseurs. Nous encourageons la transparence et apporterons notre soutien à toute personne exprimant de bonne foi ses inquiétudes dans le cadre de la présente Politique.

Cela dit, nous devons porter une attention toute particulière à notre chaîne logistique, notamment dans certains domaines tels que :

- les activités externalisées comme le ménage, la gestion des déchets, etc.;
- le recrutement de main-d'œuvre peu qualifiée pour des missions de court terme;
- l'approvisionnement en matières premières dans certaines régions du globe.

Communication et sensibilisation

La présente Politique est disponible en plusieurs langues sur l'Intranet de Mersen. Nous la communiquons également, de même que la Charte Achats, à l'ensemble de nos fournisseurs, sous-traitants et partenaires commerciaux avant d'entamer avec eux une relation commerciale, et nous nous assurons qu'elle figure dans nos engagements contractuels avec les fournisseurs.

Violations de la présente Politique

Tout employé contrevenant à la présente Politique fera l'objet de sanctions disciplinaires pouvant mener jusqu'à son licenciement pour faute ou faute grave. De même, il sera mis fin à toute relation avec d'autres personnes ou organisations travaillant en notre nom si elles portent atteinte aux présents principes.

LE COMITE EXECUTIF

